



Projet éolien des Portes du Porcien

ENQUÊTE PUBLIQUE : PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET



Photomontage du projet. Vue depuis le bas du village de Hannogne Saint-Rémy (RD25)

Le projet éolien des Portes du Porcien résulte de près de 7 années de travail, d'études et d'échanges avec les acteurs locaux.

Après 2 années d'analyses et d'échanges, les services de l'Etat ont considéré le dossier complet pour être soumis à la demande d'autorisation auprès du Préfet.

L'enquête publique qui s'ouvre en ce début d'année 2022 constitue une nouvelle étape de l'instruction. Par l'intermédiaire du Commissaire Enquêteur, les habitants peuvent exprimer leur avis sur le projet à destination de la préfecture. C'est seulement après avoir recueilli vos avis que la préfecture prendra sa décision.

Ce document est l'occasion de vous résumer les principales informations concernant le projet éolien des Portes du Porcien. Le détail des informations est par ailleurs présenté dans "l'étude d'impact sur l'environnement" : ce document clé est joint à la demande d'autorisation déposée auprès de la préfecture. C'est entre autres sur sa base que le Préfet prendra la pleine décision d'autorisation.

Ce document de synthèse n'a pas vocation à remplacer le résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement, également à votre disposition dans le cadre de l'enquête publique. Il le complète de manière très synthétique. N'hésitez pas à consulter le résumé non technique plus détaillé.

CARTE D'IDENTITÉ DU PROJET

PROJET ÉOLIEN DES PORTES DU PORCIEN



COMMUNES de Hannogne-Saint-Rémy, Saint-Quentin-le-Petit et Sévigny-Waleppe



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du Pays Rethélois, Ardennes

CHIFFRES CLÉS



5 ÉOLIENNES



21 MW puissance maximale du projet

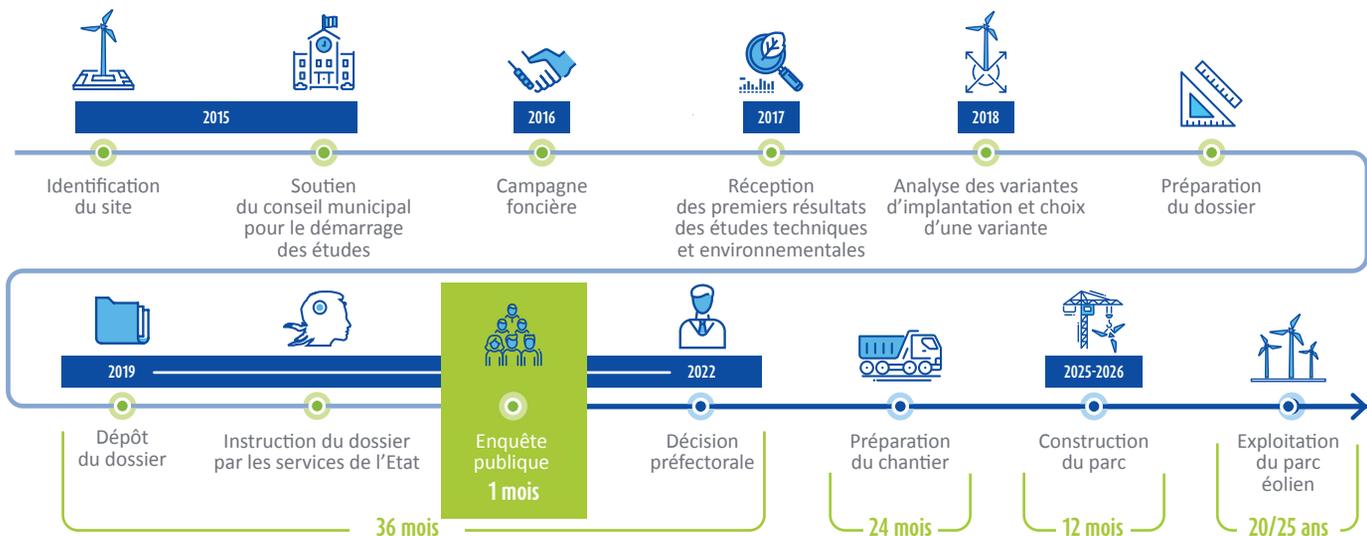


52 200 MWH/AN

- > équivalent à :
 - la consommation électrique de **7900 foyers***
 - **2944** tonnes d'émission de CO2 évitées chaque année

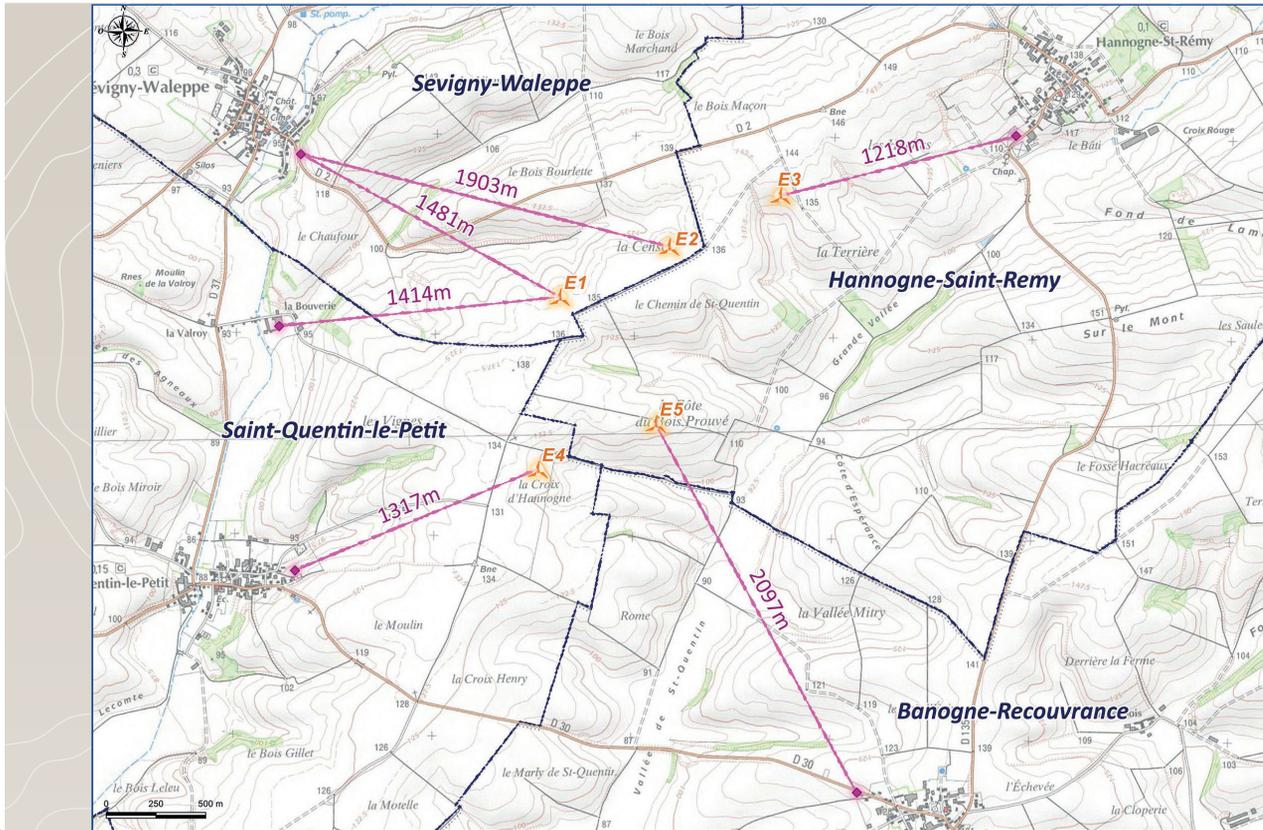
*sur la base de la consommation électrique moyenne des foyers de la région Grand Est.

LES ÉTAPES DU PROJET



Quelle implantation pour le projet ?

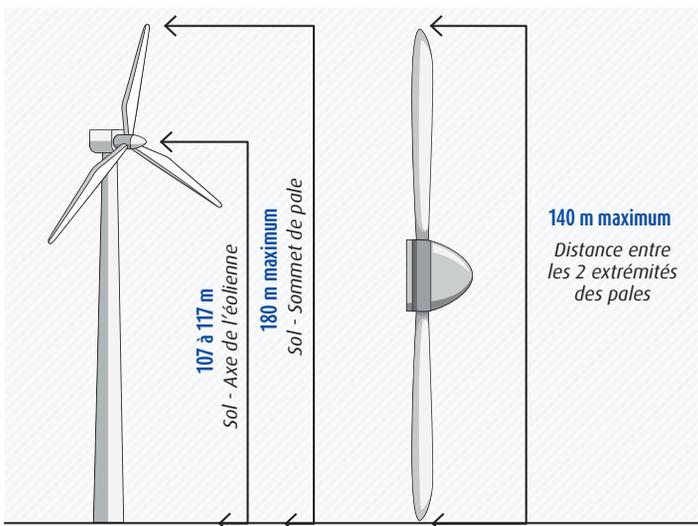
Le choix du site d'implantation d'un parc éolien nécessite de prendre en compte son environnement dans son ensemble : paysage, patrimoine bâti, biodiversité, activités humaines, géologie, santé, etc.



Les atouts de cette implantation

- ✓ Un projet à plus de 1200 m des habitations
- ✓ Une implantation regroupée occupant une faible largeur de l'horizon
- ✓ Des éoliennes intégrées paysagèrement vis-à-vis des centres-bourgs (voir détails ci-après & le carnet de photomontages)
- ✓ Une absence de vue ou de covisibilité avec les monuments historiques (église de Sévigny-Waleppe notamment)
- ✓ Un projet évitant les zones sensibles pour la biodiversité

➔ Gabarit des éoliennes



➔ Carnet de photomontages



Le carnet de photomontages présent dans le dossier présente plus de 60 simulations visuelles du projet. N'hésitez pas à le consulter.

Observés à une distance d'environ 35 cm, les photomontages avec un angle à 60° (pages de droite du carnet) permettent une perception du projet au plus proche de la réalité.

EN SAVOIR + ➔ voir le carnet de photomontages.



■ La prise en compte de l'environnement

Durant plus d'un an, des études ont été réalisées sur les communes d'implantation et leurs alentours par des bureaux d'études indépendants. Ces évaluations écologiques, paysagères et techniques sont obligatoires. Elles constituent "l'étude d'impact sur l'environnement".

Elle permet de :

- confirmer la faisabilité du projet
- définir une implantation en tenant compte des préconisations formulées

➔ Les conclusions de l'expert dans l'étude d'impact sur l'environnement

➔ Cadre de vie des habitants



Le rapport du bureau d'études conclue que le projet éolien des Portes du Porcien s'insère dans un territoire rural où la principale activité demeure l'agriculture.

Afin de respecter l'environnement calme des bourgs les plus proches, **les éoliennes ont été implantées à plus de 1 200 mètres des habitations les plus proches**, là où la loi impose un minimum de 500 mètres. **Des mesures de contrôle acoustiques seront réalisées** une fois les éoliennes mises en service pour toujours maintenir un niveau sonore qui respecte les normes en vigueur.

Le parc éolien n'émettra aucune onde, champ électro-magnétique ou infrason qui seraient susceptibles de porter atteinte à la santé des riverains, des troupeaux ou de tout animal domestique.

EN SAVOIR + → voir les § « environnement sonore » et « impacts sur le voisinage » de l'étude d'impact.

➔ Paysages et patrimoine

L'étude paysagère identifie les lieux remarquables et porte une attention particulière aux co-visibilités (la vue depuis ce lieu et la vue en regardant en direction de ce lieu).

Les conclusions de l'expert mettent en évidence la présence de deux atouts naturels pour le projet : **le relief vient fortement limiter la visibilité du projet depuis la plupart des villages**, notamment lorsqu'ils se situent en fond de vallée, et **la végétation crée des écrans visuels ponctuels**. Pour réduire davantage ces perceptions à proximité, les éoliennes ont été implantées de manière regroupée et en considérant les vues éventuelles depuis les centres-bourgs les plus proches.

Un seul édifice protégé au titre de Monuments Historiques est situé à proximité : l'Eglise Saint-Leu, à Sévigny-Waleppe (environ 1,8 km). Néanmoins **l'analyse du bureau d'étude conclut à l'absence de vues sur le projet depuis l'église ou de covisibilité**.

EN SAVOIR + → voir le § « volet paysager » de l'étude d'impact.



➔ Hydrologie et géologie

Selon l'étude de l'expert, le projet éolien des Portes du Porcien n'aura aucune incidence significative sur l'érosion des sols ou sur les rivières et les milieux humides. En particulier, aucun cours d'eau ne traverse directement le site.

EN SAVOIR + → voir les § « environnement physique » et « impacts sur le milieu hydrique » de l'étude d'impact.

➔ Biodiversité

Le rapport du bureau d'études conclut que le projet éolien présente un impact très faible vis-à-vis du milieu naturel et de la biodiversité.

Les études confirment que le secteur d'implantation du projet (en plaine agricole) est situé **hors de tout zonage de protection et à distance des réservoirs et corridors de biodiversité**.

Ces conclusions sont basées sur les inventaires écologiques réalisés sur la zone pendant plus d'un an :

- **159 espèces floristiques recensées : aucune n'est protégée ou menacée en France.**
- **Faible activité d'oiseaux sur la zone.** En période de nidification, les espèces protégées identifiées ont leurs zones de nidification en dehors de l'implantation du projet, ces espèces ne seront donc pas affectées par le projet éolien.
- **Faible activité des chauves-souris sur le site**, en raison des milieux agricoles intensifs qui occupent la majorité de la zone. Elles se situent principalement au niveau des haies et boisements. Les éoliennes ont ainsi été installées dans des parcelles agricoles afin de préserver les haies et boisements. **Leur fonctionnement sera adapté, en particulier pendant les périodes de migration**, afin que celle-ci puisse se dérouler dans de bonnes conditions. Elles pourront être ralenties ou arrêtées temporairement.



Avec plus de 20 ans de retours d'expériences sur les éoliennes, il est possible de connaître la sensibilité des espèces à l'éolien. Sur la base de ces connaissances, le bureau d'études Envol Environnement a pu mesurer le niveau d'incidence potentiel du projet éolien. Notre projet a été qualifié principalement à faible enjeu au regard des espèces étudiées.

EN SAVOIR + → voir le § « volet écologique » de l'étude d'impact.

Quelles retombées pour le territoire ?

Les mesures d'accompagnement participent à l'insertion du projet

Tout projet éolien s'accompagne de mesures au bénéfice de la commune et de ses habitants. Elles ont pour objectif de compenser les incidences du parc éolien ou d'accompagner l'intégration du projet dans le territoire. Cela peut être des mesures d'aménagement paysager, en faveur de la biodiversité, ou encore de valorisation du cadre de vie. **Elles ont été co-définies avec les acteurs locaux.**

Montant total : plus de 300 000 €



Sévigny-Waleppe

Restauration du monument aux morts et mise en valeur de la place

- Installation de mobilier urbain
- Plantation de nouveaux arbres et de fleurs
- Re-gravage des noms sur le monument aux morts



Hannogne-Saint-Rémy

Mise en valeur de place et des abords de l'église

- Réaménagement de la disposition de la place pour donner une impression d'espace
- Plantation d'arbres et d'arbustes
- Aménagement végétal du talus avant l'école
- Enfouissement des réseaux télécom



Saint-Quentin-le-Petit

Mise en valeur de place de l'église et de ses abords

- Participation à la rénovation de la toiture de l'église
- Plantations d'arbres remarquables et de fleurs
- Installation de bancs
- Installation de pavage autour du monument aux morts et de l'entrée de l'église



Embellissement des entrées de bourgs

- Plantations
- Pose éventuelle de pavages
- Pose de panneaux pour signaler le patrimoine communal



Participation à l'enfouissement des lignes électriques

- Aux abords de l'église de Sévigny-Waleppe
- Aux abords de l'église et sur la place de Hannogne-Saint-Rémy
- À l'entrée Ouest de Saint-Quentin-le-Petit

Participation à la préservation de la diversité des milieux



Création d'un fond de plantation pour jardins des riverains

- Possibilité de plantation d'arbres et de plantes à la demande des riverains pour l'embellissement de leurs jardins, et le cas échéant atténuation de la visibilité sur le parc éolien

Réhabilitation écologique de deux mares

- Curage des mares
- Plantation d'espèces favorables au développement de la biodiversité
- Installation de ruches et d'hôtels à insectes
- Panneau d'information à destination du public

■ Les retombées économiques

Le projet éolien des Portes du Porcien aura un impact positif sur l'économie locale.

➔ Un potentiel pour l'économie locale

L'installation d'éoliennes procure des retombées économiques directes au territoire. On constate qu'entre 15 et 20 % du montant investi dans le projet, soit environ 3 à 5 millions d'euros sur ce parc éolien, peut revenir aux entreprises locales parmi lesquelles :

Les partenaires locaux de nos projets

ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS ENTREPRISES DE GÉNIE ÉLECTRIQUE GÉOMÈTRES CIMENTERIE NOTAIRES CARRIÈRES HUISSIERS HÔTELS & RESTAURANTS

➔ Un soutien financier pour les collectivités locales

Le parc éolien des Portes du Porcien représentera une nouvelle activité économique sur le territoire.

Comme toute entreprise locale, il générera de nouvelles retombées fiscales pour les budgets des communes d'implantation, ainsi que ceux de l'intercommunalité et du département. Avec ses 5 éoliennes d'une puissance totale maximale de 21 MW, il générera chaque année entre 190 000 et 215 000 euros de recettes fiscales, à répartir entre le budget des communes d'implantation, l'intercommunalité et le département.

Contribution sur la VA des Entreprises (CVAE)	+	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	+	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	=	Chaque année pendant 20 ans , entre 190 000 et 215 000 €* de retombées fiscales potentielles pour un parc de 21 MW avec 5 éoliennes
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)						

*Ces chiffres sont calculés en fonction du taux d'imposition en vigueur à l'heure actuelle. Ils peuvent donc être amenés à évoluer.



» Pourquoi l'éolien ? «

Notre conviction : œuvrer pour couvrir nos besoins et ceux des générations futures tout en respectant notre environnement.



➔ **Face à l'urgence climatique, les énergies renouvelables produisent :**

- une électricité très faiblement carbonée
- issue de sources inépuisables
- et non émettrice de déchets

➔ **L'empreinte carbone du parc éolien**



➔ **Mix énergétique : pourquoi vouloir développer l'éolien ?**

Le développement de l'éolien ces dernières années a permis de réduire la part d'électricité produite par les centrales à charbon, en France ou bien importée d'autres pays européens.

Surtout, le développement des énergies renouvelables va servir à répondre à la demande croissante d'électricité à venir, car la transition écologique entraîne de nouveaux besoins en électricité, comme les véhicules électriques, le chauffage électrique, etc.

Or selon le gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité RTE, le parc nucléaire est vieillissant et ne pourra plus suffire à lui seul. RTE estime (basé sur les considérations techniques remontées par la filière) que d'ici 2050 le nucléaire ne pourra représenter que 50 % maximum du mix énergétique, même en renouvelant le parc nucléaire et en tenant compte de la capacité de la France à construire de nouveaux réacteurs. (Rapport « Futurs énergétiques 2050 », 25 octobre 2021).

L'objectif est donc de diversifier les sources d'énergie pour anticiper nos besoins futurs... dès maintenant.

➔ **Un secteur d'avenir**

L'ÉOLIEN DANS LA RÉGION GRAND-EST

*RTE, *L'essentiel en région Grand Est*, 2020
Observatoire de l'éolien 2021, FEE

1,7 million de foyers
alimentés
en électricité verte

1 640
emplois créés

20%
l'éolien couvre 20 %
de la consommation
électrique de la région*

-2,7 millions de Tonnes
de CO2
Baisse de 2,7 millions de
tonnes de CO2 en 2020,
en grande partie due à la
diminution
de 30 % de la production
charbon sur la région

L'ÉOLIEN LOCALEMENT

2 Centres de maintenance
dans un rayon de 30 km

- Création d'emplois
- Activité économique locale

1 Centre de formation

- BTS Maintenance des systèmes éoliens à Charleville-Mézières
- Plus de 90% d'accès à l'emploi

L'ÉOLIEN EN FRANCE

1er employeur
du secteur des énergies
renouvelables en France

22 600 emplois
au 31/12/2020

+ 12%
par rapport à 2019

Démontage : que deviennent les éoliennes en fin d'exploitation ?



A la fin de l'exploitation d'un parc éolien (20 à 30 ans), les exploitants des parcs sont en charge de remettre en état la totalité du site : Ainsi c'est bien 100% de la structure qui sera démontée.

La nouvelle réglementation française de juin 2020 oblige que l'intégralité des fondations en béton soit enlevée.

Cette réglementation oblige aussi de recycler ou réutiliser au moins 90% de la masse de l'éolienne.

Source : arrêté du 22 juin 2020

Production : Combien de jours les éoliennes tournent-elles à l'année ?



Les éoliennes tournent 95% du temps, à différentes vitesses en fonction de la force du vent.

Une éolienne démarre quand le vent approche 10 km/h en haut du mât, et s'arrête pour des raisons de sécurité quand le vent dépasse 90 km/h.

Ces arrêts sont peu fréquents en France métropolitaine : pas plus de 10 jours par an.

Une éolienne est aussi mise à l'arrêt pendant de courtes périodes pour réaliser des opérations de maintenance : environ 5 jours par an.

Santé : l'éolien peut-il avoir des conséquences sur la santé humaine ?



Aucune étude scientifique ne le prouve.

Les différentes études de l'Anses et l'Académie de médecine concluent qu'« aucune maladie ni infirmité ne semble pouvoir être imputée aux éoliennes (Anses, 2017) ».

Sur les infrasons, l'ANSES conclue : « Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons) ».

Selon l'Académie de médecine (rapport de 2017), un « effet nocebo » psychologique explique ces effets ressentis par certains : anticipant une gêne potentielle, c'est cette angoisse de la nuisance qui peut créer un mal-être chez une personne, allant jusqu'à provoquer des symptômes physiques.

Acoustique : quel est le son réellement émis par une éolienne ?



La loi française impose une contrainte très stricte.

À distance minimum obligatoire (500 m d'une habitation), une éolienne produit en moyenne 30 décibels, ce qui est similaire au niveau sonore recommandé dans un chambre à coucher.

Quand il y a déjà des sources de bruit dans l'environnement, comme la proximité d'une route, la loi protège le riverain, en limitant strictement la contribution sonore des éoliennes. Ainsi les parcs éoliens ne doivent pas ajouter plus de 3 dB la nuit et 5 dB le jour supplémentaires par rapport à l'ambiance sonore initiale.

Pour le projet des Portes du Porcien, wpd s'est implanté à une distance minimale de 1200 m des habitations. wpd a mené une étude acoustique en septembre 2017 en installant des micros autour du site d'implantation afin d'enregistrer les niveaux sonores sur le terrain, et un mât de mesure du vent. Ces données servent ensuite à créer sur ordinateur une modélisation du son des futures éoliennes. Le but : vérifier que les implantations potentielles respecteront les limites acoustiques réglementaires, notamment au niveau des habitations..

Recyclage : Les éoliennes sont-elles recyclables ?



Depuis juin 2020, la réglementation française oblige les exploitants à recycler ou réutiliser au moins 90 % de la masse de l'éolienne : métaux, câbles, béton, ... Tous ces matériaux se recyclent (arrêté du 22 juin 2020).

Les pales (6 % du poids total de l'éolienne) sont la partie la plus complexe à recycler. Elles peuvent alors être broyées et valorisées comme combustible dans les cimenteries. Les cendres servent ensuite de matière première dans la fabrication du ciment. Cette technologie évite donc la production de déchets.

Des innovations sont actuellement en cours de développement pour utiliser de nouveaux matériaux composites 100% recyclables.

Terres rares : sont-elles utilisées dans les éoliennes ?



97 % des éoliennes installées en France ne contiennent pas de terres rares.

En réalité, les terres rares ne sont utilisées en quantité que dans certains modèles d'éoliennes d'ancienne génération fonctionnant avec un aimant permanent, une infime minorité.

Dans le cas d'un démontage, ces terres rares sont intégralement récupérées et non broyées pour être ensuite recyclées et surtout réutilisées.



Qui est wpd, le porteur du projet ?

Qui sommes-nous ?

► Producteur indépendant d'électricité 100% renouvelable, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Depuis 2002, 32 parcs éoliens sont en cours de construction en France. wpd compte sept agences réparties sur le territoire national : Lille, Dijon, Nantes, Limoges, Cholet, Lyon, et Boulogne-Billancourt et emploie 100 personnes en France.

Proximité

► Interlocuteur unique tout au long du projet, nous intégrons au mieux les enjeux locaux de chacun de nos parcs. Nos agences sur tout le territoire nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs.

Qualité

► Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets

Projets sur-mesure

► Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus et tous les acteurs du territoire. Tous nos projets se font avec le soutien initial du conseil municipal. Les mesures définies autour du projet sont co-construites avec les acteurs locaux, premiers connaisseurs des besoins de leur territoire.



Parc éolien des Plaines du Porcien

wpd sur le territoire

Acteur historique de l'éolien dans les Ardennes, wpd est présent sur le territoire du Pays Rethélois dès 2004.

Le travail mené avec les acteurs locaux s'est concrétisé avec la construction et l'inauguration en 2009 du parc éolien des Plaines du Porcien, premier parc éolien du département, sur le territoire des communes de Château-Porcien et Saint-Fergeux. La dynamique positive créée au cours de son développement a conduit à la réalisation d'une extension de ce parc en 2015.

Forts des liens et de la confiance créés sur le territoire, d'autres projets sont à l'étude depuis 2015, notamment sur les communes de Hannogne-Saint-Rémy, Saint-Quentin-le-Petit et Sévigny-Waleppe (projet éolien des Portes du Porcien).



Pour plus d'informations, contactez-nous ! **wpd onshore France**

32-36 rue de Bellevue - 92100 Boulogne-Billancourt



01 41 31 09 02



eolien.portes-porcien@wpd.fr

www.wpd.fr